

Mme M.
Adresse :

A l'attention de Monsieur
.....
.....

Fait à, le.....

Objet : Lettre ouverte aux institutions au sujet du centre de sauvegarde Volée de piafs

Monsieur le préfet,

Je tiens à porter à votre attention les dernières informations qui nous ont été communiquées par le Conseil d'Administration de Volée de piafs, dont vous trouverez la teneur ci-dessous :

« Suite à la réunion qui s'est tenue le 15 mars en sous-préfecture de Lorient, présidée par M Portheret, secrétaire général de la Préfecture, en présence de représentants de diverses collectivités (Conseil régional Bretagne, Conseil départemental 56, Communauté d'agglomération de Lorient, Commune de Languidic), des administrations (DREAL, DDPP), et de Volée de piafs, il nous a été demandé de préciser nos besoins, de structurer notre activité (c'est-à-dire de la limiter), d'affiner notre « projet ». Il a été souligné que les diverses aides d'urgence allouées devraient permettre de boucler l'année 2017 sans problème.

Cependant, même si nous apprécions ces aides qui arrivent à point nommé, suite à la mobilisation importante de nos adhérents et sympathisants, elles ne sont que ponctuelles, et l'association Volée de piafs a un besoin vital de pérennisation de ces aides, afin d'avoir une visibilité suffisante sur l'avenir du centre de soins.

Pour mémoire, celle-ci assure une quadruple mission :

- *Les soins aux animaux de la faune sauvage en danger (plus de 3000 en 2016)*
- *La pédagogie, l'éveil à l'environnement, au travers de toutes les personnes formées au centre (35 jeunes accueillis en service civique depuis 2011, des personnes en Travaux d'Intérêt Général, des stagiaires, etc.) et de toutes les personnes qui nous appellent ou viennent déposer des animaux.*
- *La veille naturaliste, en suivant sur le terrain l'évolution des populations de faune locale.*
- *La veille sanitaire, en repérant précocement les nouvelles pathologies, comme celle qui frappe actuellement les hérissons.*

A ces différents titres, nous sommes régulièrement consultés ou sollicités par les services de l'Etat tels que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Direction départementale de la protection de la population et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne. Ceux-ci nous ont fortement sollicités lors des tempêtes successives de 2014 et l'arrivée de très nombreux oiseaux épuisés et/ou mazoutés sur les plages. Mais les indemnités versées (1 an plus tard) ne correspondent qu'à la moitié environ des frais engagés. En cas de marée noire, il est certain que nous serions de nouveau mis à contribution, sans les financements nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Le centre de soins Volée de piafs est l'un des plus importants de France, par sa taille, ses structures, le nombre d'animaux accueillis. Le budget nécessaire au fonctionnement d'une telle structure nous pose problème. Le deux fondateurs du centre Didier Masci et Marie Sillières, bénévoles permanents pour l'association, ont fait le choix d'investir leurs économies dans l'achat du terrain et ont un emprunt à rembourser tous les mois. Cependant, l'augmentation continue du nombre d'animaux accueillis, et l'augmentation encore plus rapide du coût de leur alimentation, ont conduit à l'épuisement physique et moral des bénévoles permanents et réguliers, ainsi qu'à l'épuisement de nos ressources financières.

Malgré l'aide de tous nos bénévoles, de nos adhérents et de nos donateurs, il ne nous est plus possible de continuer ainsi. Notre besoin essentiel pour la poursuite de notre activité, est de pouvoir recruter, au minimum :

- *Un(e) salarié(e) pour assurer les soins, et relayer Didier Masci en tant que capacitaine,*
- *Un(e) salarié(e) pour entretenir le terrain, les volières, le hangar et assurer les réparations et les nombreux travaux,*
- *Un(e) salarié(e) pour assurer la gestion administrative et relayer Marie Sillières.*

Le coût annuel de ces 3 salariés est évalué à 70 000 € hors aides à l'emploi (dans le cadre des CAE, par exemple).

Lors de la réunion du 15 mars, nous avons entendu de bonnes paroles, voire des félicitations, des promesses d'aide d'urgence pour 2017 (pas toutes vraiment chiffrées), des promesses d'aide pour rédiger de nouveaux dossiers de demandes d'aides, mais pas de promesses d'aide durable permettant un financement pérenne du centre. Chacun semble estimer que ce n'est pas de son ressort, que c'est à l'Etat de s'en occuper, ou à la Région, ou au voisin...

Et pourtant, la faune sauvage nous concerne tous ! Les citoyens le montrent bien, par leur mobilisation, leurs adhésions, leurs dons.

L'Etat, bien sûr, est concerné par la préservation des espèces protégées, mais les collectivités, à tous les échelons, se préoccupent aussi d'environnement et de la faune sauvage locale. Selon l'Article L 411-1 du code de l'environnement, tout citoyen découvrant un animal en détresse appartenant à une espèce protégée a interdiction de le détenir et ne peut le transporter qu'à la condition de l'acheminer vers un centre de sauvegarde. Mais peu importe, semble-t-il, si le centre en question n'a pas les moyens de réaliser sa mission comme il le doit.

Est-il donc si difficile que tous se réunissent et décident en commun de financer de façon pérenne ces 3 emplois indispensables pour que Volée de piafs continue d'exister ? »

A la lumière de ces dernières informations, je suis déçu du manque de soutien de l'Etat vis-à-vis des centres de sauvegarde de la Faune sauvage. Je vous demande aujourd'hui de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir la pérennité de Volée de piafs.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Mme, M

Signature